

DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE DE BULLY



PLAN LOCAL D'URBANISME



4 -1 Plan de détail

DESTINATION DES REZ-DE-CHAUSSEE COMMERCIAUX

Révision prescrite le :	6 Septembre 2002
Arrêtée le :	3 Juillet 2006
Approuvée le :	17 Septembre 2007
Exécutoire à compter du:	

La destination des rez-de-chaussée commerciaux est réglementée dans la zone Ua du Plan Local d'Urbanisme.

Afin d'assurer la protection de l'activité commerciale, les changements de destination des rez-de-chaussée commerciaux sont interdits en habitation et garage :

- Sur 62 m de part et d'autre de la rue des Fossés
- Sur 62 m de part et d'autre de la rue de France

